



## COMMUNICATION AUX EMPLOYÉS SYNDIQUÉS RÉGION OUEST DU SEVL-2815 ET GESTIONNAIRES

### PRÉCISIONS NÉCESSAIRES À LA SUITE DE LA COMMUNICATION DU SYNDICAT – SEVL-2815

1<sup>er</sup> août 2024

Bonjour,

Nous souhaitons faire une mise au point à la suite d'une communication, envoyée le 17 juillet dernier, par le président du Syndicat SEVL-2815, monsieur Nick Mingione. Comme il le dit si bien, **remettons les pendules à l'heure!**

Nous trouvons particulier que le SEVL-2815 ressente le besoin d'écrire une communication de 4 pages pour se défendre, tout en se dégageant de toute responsabilité, quant à l'état des relations de travail qui prévaut dans les 2 unités qu'il représente. Évidemment, nous sommes totalement en désaccord avec les affirmations du syndicat et nous sommes confiants que vous saurez faire la part des choses.

Québecor collabore avec plus de 24 syndicats différents au sein de ses filiales et a renouvelé plus d'une cinquantaine de conventions collectives au cours des 15 dernières années, et ce, sans aucun conflit de travail. Nous sommes satisfaits de nos relations de travail avec chacun de ces syndicats, qui sont généralement très bonnes, exception faite de celles avec le syndicat SEVL-2815.

À titre d'exemple, pour notre filiale TVA, nous avons réussi à renouveler en février dernier deux conventions collectives avec les deux syndicats (SCFP-687) en place et ce, dans un contexte où l'employeur devait abolir 547 emplois afin d'assurer la pérennité de Groupe TVA. Les deux syndicats représentant les employés de Groupe TVA et l'employeur ont réussi à conclure des ententes satisfaisantes pour les deux parties; ententes qui ont été ratifiées par la suite à la hauteur de 95 % et de 98 % par les employés.

#### Les clauses réglées

Pour la convention collective de Vidéotron Gatineau, nous jugeons que **plus de 95 % de celle-ci est réglée**, notamment toutes les clauses qui touchent les augmentations de salaire, la durée de la convention, la sous-traitance et le comblement des emplois vacants.

Il est important de préciser que, contrairement à ce qui a été évoqué par le syndicat, Vidéotron s'est engagée à ne faire **aucune mise à pied** dans les emplois où elle utilise la sous-traitance.

#### Deux enjeux demeurent à régler

Le syndicat demeure inflexible quant aux libérations syndicales assumées par l'employeur et à la procédure de règlement des griefs. D'ailleurs, le représentant du Service fédéral de médiation et de conciliation nous a mentionné qu'une autre rencontre de négociation serait inutile tant que les parties maintiendront leur position respective sur ces deux sujets. En ce qui concerne l'employeur, il est hors de question que nous maintenions un système extrêmement inefficace et onéreux pour tous et qui ne sert ni les intérêts de l'employeur et ni ceux des employés. Nous croyons fermement que cette énergie et ce temps devraient plutôt être investis afin de mieux servir nos clients et de maintenir notre position face à nos concurrents.

Enfin, soyez assurés que l'employeur ne cédera pas face aux gestes d'intimidation et à la campagne de salissage que le syndicat tente de mettre en place. Chose certaine, ce n'est surtout pas avec de telles actions que les relations de travail vont s'améliorer et que le dossier des employés de Gatineau va progresser.

Vidéotron espère toujours une résolution de ce conflit de travail et la signature d'une entente.

**Martin Dalpé**  
Directeur principal, relations de travail